




MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 15 septembre 2021

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>13</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
9 septembre 2021	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>20 SEP. 2021</b>	
Codification : 7.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>20 SEP. 2021</b> et publication du <b>20 SEP. 2021</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt et un, le **quinze septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le neuf septembre deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN (arrive à 20h15), Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET  
Lucie ROCH donne pouvoir à Christine VALADE

**Absente sans excuse (= sans pouvoir) :** Isabelle ROUVIDAN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** André ALEX

**OBJET : 2021-062 : Garantie d'emprunt à Opheor pour financer l'opération Soutien à la reprise des chantiers, Haut de bilan**

Monsieur le Maire expose qu'OPHEOR a un projet d'acquisition-amélioration de l'ancien presbytère en 7 logements situés 1 place Verdun.

Par courrier du 6 juillet 2021, OPHEOR sollicite la garantie à hauteur de 49,00 % de la commune de Perreux pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 24 500,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 124279 constitué de 1 ligne du Prêt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210915-2021-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021

Publication : 20/09/2021

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une garantie d'emprunt sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt n° 124279 en annexe signé entre : OPHEOR ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**Article 1 :**

La Commune de Perreux accorde sa garantie à hauteur de 49,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 24 500,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 124279 constitué de 1 ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Perreux s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 20 septembre 2021**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE